

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE MILLERY



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT du « parking de la mairie »



Dans le cadre du projet urbain dit de l'Anneau Historique, plusieurs délibérations et étapes de concertation ont déjà été prises afin d'encadrer cette démarche et sécuriser, financièrement et juridiquement, les différentes étapes de cette opération complexe.

Par exemple, nous pouvons identifier la modification n°2 du PLU mise en place pour encadrer ce projet urbain, modification qui a été approuvée le 7 juillet 2022.

Chronologiquement, la Ville de Millery a réalisé, en 2015-2016, une étude de centralité afin de définir un schéma de référence pour un développement harmonieux de son centre-bourg, tout en préservant les qualités architecturales de son patrimoine.

Cette étude de centralité a permis de mettre en avant les grands enjeux du centre-bourg selon plusieurs approches thématiques : paysagère, tissu bâti et patrimoine, déplacements, usages et fonctions urbaines. Le plan guide a ainsi permis de faire ressortir les secteurs stratégiques d'interventions dont celui dit de l'Anneau Historique.

Parallèlement, la Ville de Millery, en déficit de logements sociaux par rapport à la loi SRU, a signé avec l'EPORA une convention d'études et de veille foncière afin d'acquérir du foncier pour faciliter la production de logements sociaux. Sur les bases des études réalisées, l'EPORA a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur des propriétés foncières maîtrisées de l'Anneau Historique pour retenir, après consultation, un opérateur social. L'OPAC du Rhône, associé à Habitat et Humanisme, ont été désignés lauréats de cette consultation qui a été formalisée par la signature, en 2019, d'une Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique (CMOU) permettant de fixer le cadre de l'opération.

Depuis 2019, ce secteur de l'Anneau Historique fait l'objet d'une démarche de projet urbain associant une multitude d'acteurs comme l'EPORA, l'OPAC du Rhône, Habitat & Humanisme, la DDT, l'Architecte des Bâtiments de France, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon...afin d'aboutir à la définition d'un projet urbain de qualité.

Le scénario retenu vise ainsi à requalifier l'ilot de l'Anneau Historique en poursuivant les objectifs d'intérêt général identifiés ci-après :

LES OBJECTIFS DU PROJET URBAIN DE L'ANNEAU HISTORIQUE

- Produire des logements abordables ;
- Diversifier l'habitat et favoriser une mixité sociale et fonctionnelle des constructions ;
- Réhabiliter des bâtis anciens ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine architecturale ainsi que le petit patrimoine ;
- Préserver les arbres d'intérêt majeur ;
- Proposer un projet urbain avec de forts enjeux paysagers et environnementaux ;
- Créer des espaces publics et des cheminements doux ;
- Favoriser le développement d'activités.

Au total, la programmation de ce projet urbain dit de l'Anneau Historique se décompose en 58 logements, dont 43 logements locatifs sociaux, 10 logements en accession sous « bail réel solidaire »

(BRS) et 5 logements en accession classique, outre la maison médicale, une salle communale et un local d'activité.

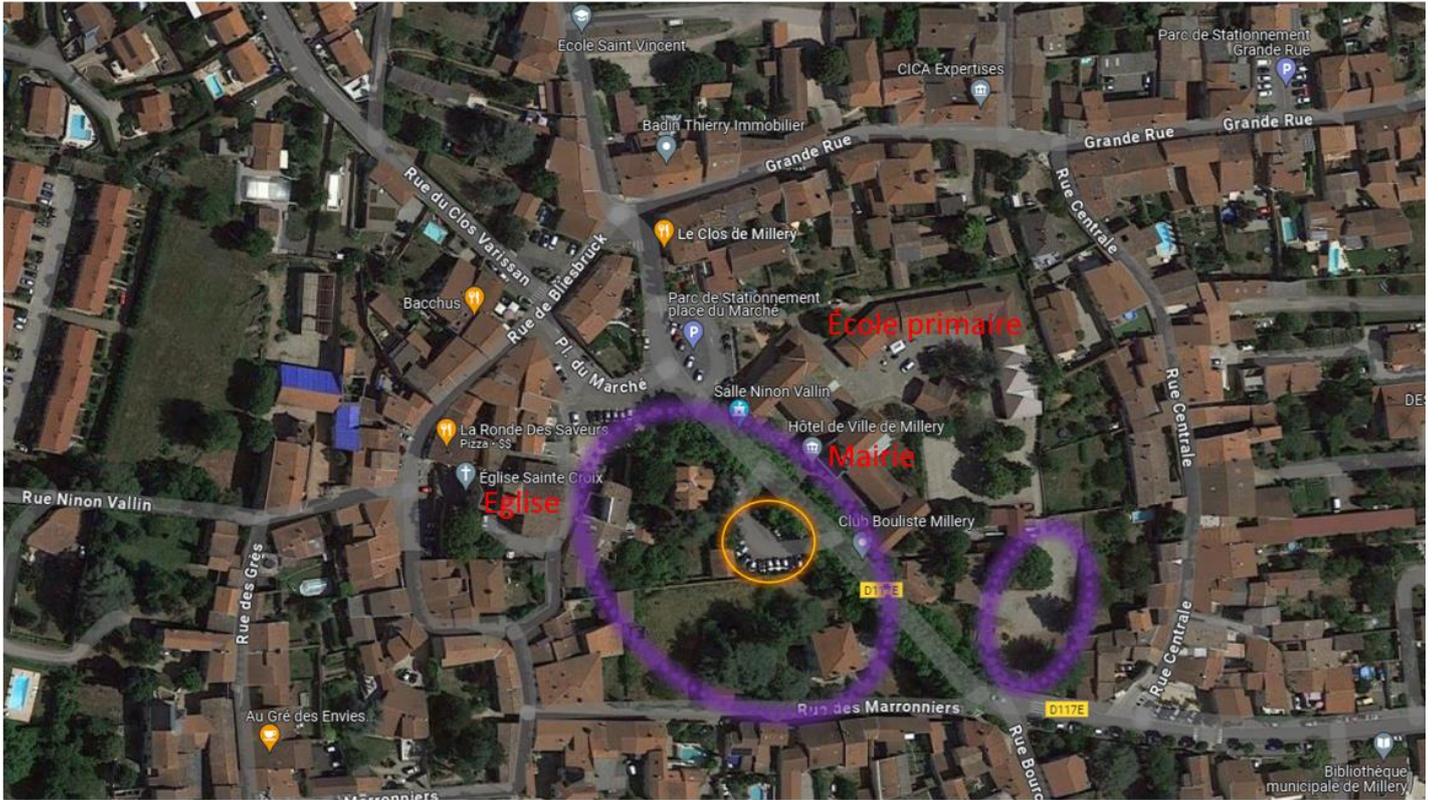
Pour le développement de ce projet, plusieurs étapes ont déjà été réalisées avec, notamment, la modification du PLU, la délivrance des permis de construire, la signature d'actes de ventes ou encore l'attribution d'une partie des marchés de travaux...

Aujourd'hui, il s'agit d'enclencher une procédure particulière dite de déclassement du Domaine Public, procédure entrant dans la réalisation de cette opération.

Plus précisément, le projet urbain prévoit qu'une partie du nouveau bâtiment dénommé « Venelle » soit réalisé sur une partie de l'assiette foncière du parking situé sur l'Avenue St Jean en face de la Mairie, espace de stationnement communément appelé « parking de la mairie » (cf plans et photos ci-dessous).



 Emprise actuelle du parking de la Mairie
608 m²

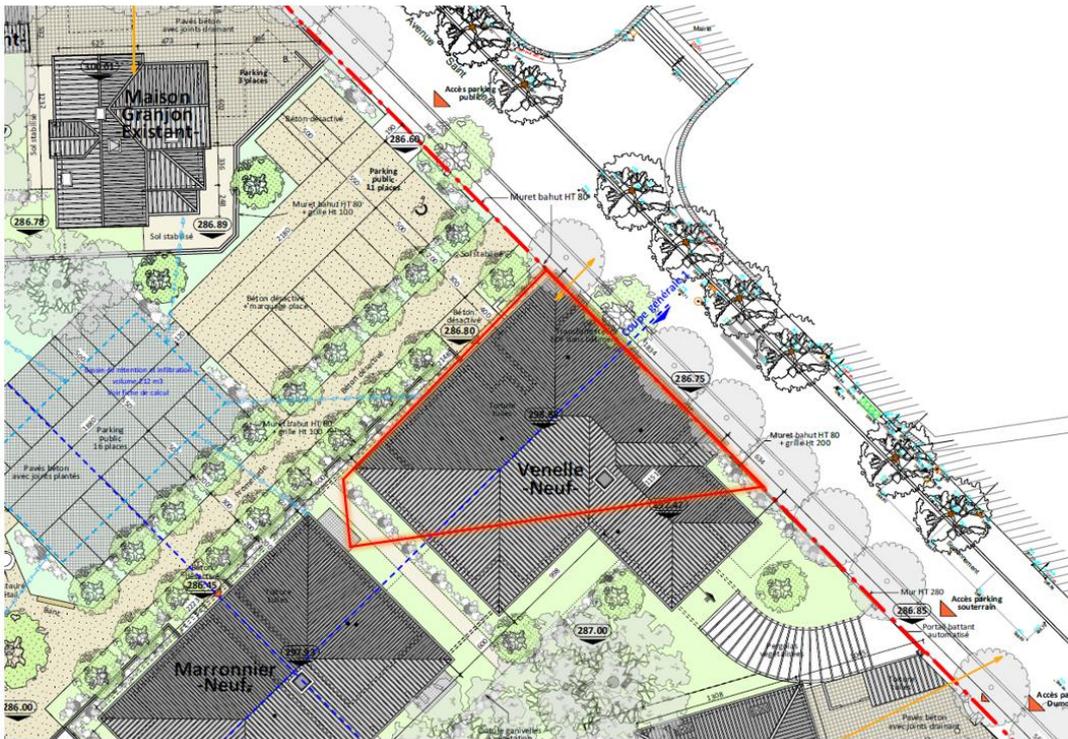


Parking de la Mairie



**Projet Urbain
Anneau Historique**





Emprise du parking servant d'assiette foncière à la nouvelle construction « bâtiment Venelle » (329 m²)

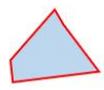
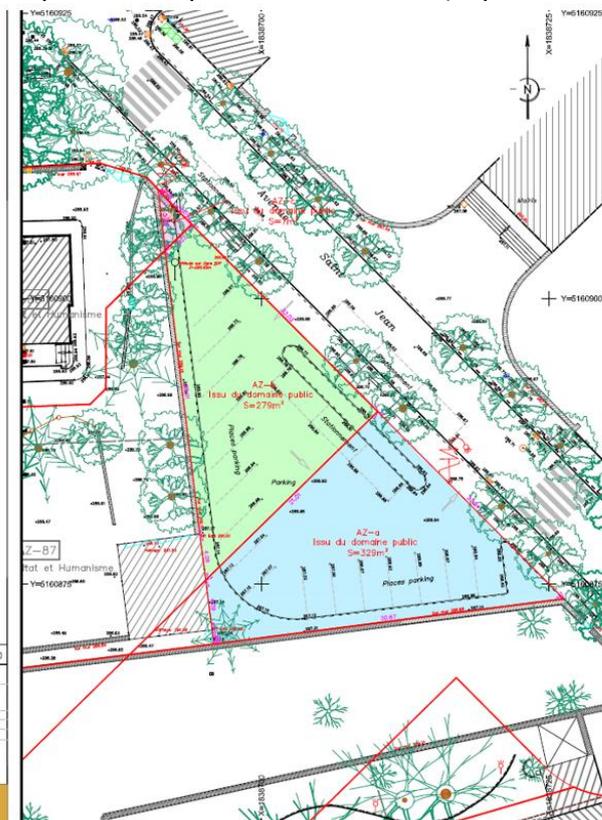
L'intervention d'un géomètre expert, le cabinet ARPENTEURS, a permis de réaliser un plan de division faisant apparaître la partie du parking à déclasser, support d'une construction, et celle qui restera à usage de stationnement après reconstitution et travaux (cf plan ci-dessous).

DEPARTEMENT DU RHÔNE
Commune de MILLERY
Avenue SAINT JEAN
Section AZ

Propriété de la Commune de MILLERY

PROJET DE DIVISION
Parking de la mairie

Echelle : 1/250



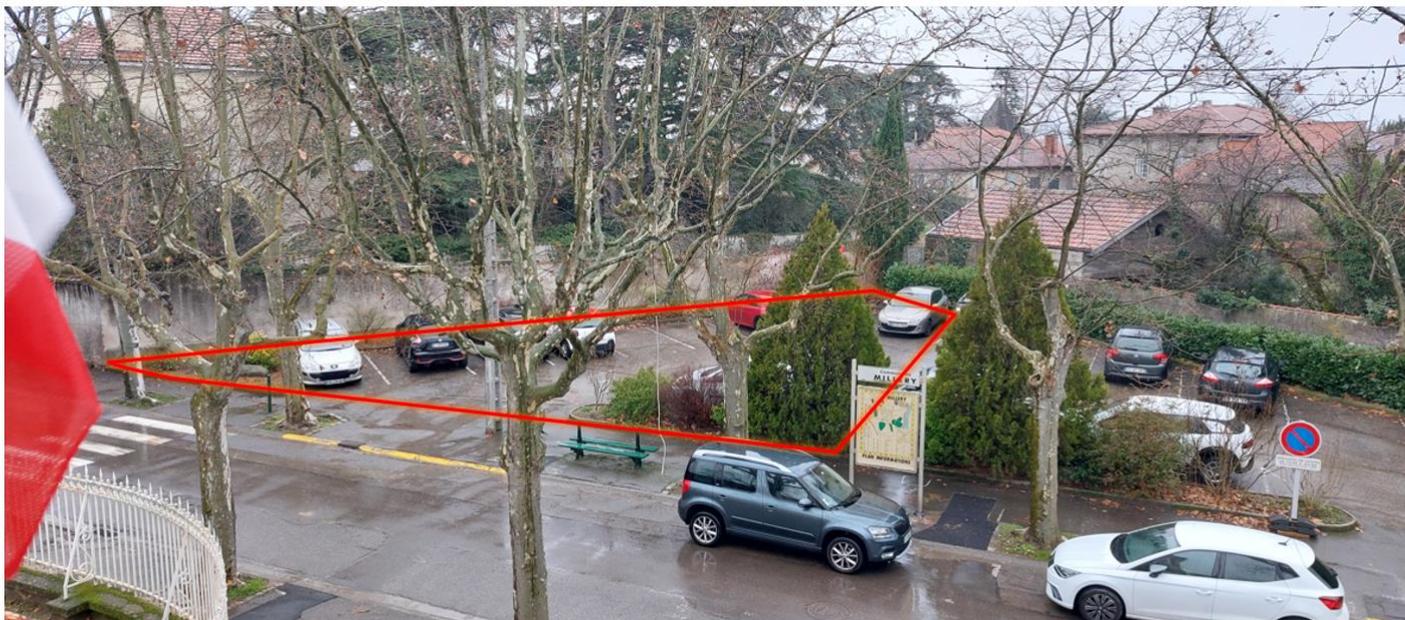
Emprise faisant l'objet du déclassement (329 m²)

Système de coordonnées géométriques Lambert 93 / Projection Conique Conforme CC46 (Teria) - Rattachement altimétrique au système NGF (IGN 69)

REFERENCE :	Indice	Resp.	Date	Modifications
2019.4208F	1	RG	04/06/19	Levi initial
	2	RG	05/06/19	Plan topographique
	3	RG-CP	20/09/20	Complément de levé topographique existant
	4	FD	05/01/22	Projet de division du domaine public (parking mairie)

ARPENTEURS
Cabinet ARPENTEURS - Géomètres-Experts
1, rue Longarini - 69700 GIVORS
Tél : 04 78 73 01 66 - Mail : givors@arpenteurs.pro - @ : www.arpenteurs.pro

Ainsi, il est nécessaire de déclasser 329 m² du parking actuel sur un total de 608 m².



**Emprise de principe faisant l'objet du déclassement
(329 m²)**

Au regard des éléments de ce dossier, il est demandé d'étudier et de conclure au déclassement de 329 m² de l'espace de stationnement appelé « parking de la Mairie » actuellement classé dans le domaine public de la Commune.